514 766-8225 1 855 766-8225 Numéro sans frais **A25 – Service client** 6801, boul. Lévesque Est Laval, Québec H7A 0E1

# FORMULAIRE DE CONSENTEMENT D'ENREGISTREMENT D'UN VÉHICULE À UN COMPTE-CLIENT

| Pour usage interne seulement | Compte-client        | ID RSC                |
|------------------------------|----------------------|-----------------------|
|                              | Validation complétée | Référence approbation |

Ce formulaire de Consentement d'enregistrement d'un véhicule à un compte-client s'adresse: (i) à un détenteur de compte-client en règle qui désire faire l'ajout d'un véhicule à son compte-client actif chez A25 et pour lequel la plaque d'immatriculation n'est pas enregistrée à son nom; et (ii) à la personne à laquelle la plaque d'immatriculation du véhicule faisant l'objet de l'ajout au compte-client est enregistrée.

Le détenteur de compte-client et la personne à laquelle la plaque d'immatriculation est enregistrée; reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les conditions d'utilisation du système de péage A25 LE LIEN INTELLIGENT.

#### Le détenteur de compte-client consent par signature de ce formulaire :

- · à faire l'ajout du véhicule dûment enregistré à la SAAQ au nom de la personne à laquelle la plaque d'immatriculation est enregistrée;
- · à assumer la tarification pour les passages effectués par ce véhicule;
- · à assumer tous frais additionnels applicables liés à la gestion du compte-client et/ou à ce véhicule ajouté;
- · à ce que le montant de prépaiement pour l'ajout de ce véhicule soit effectué selon le mode de paiement présent au compte-client.

#### La personne à laquelle la plaque d'immatriculation est enregistrée déclare:

- · que la plaque d'immatriculation du véhicule est enregistrée à son nom à la SAAQ;
- accepter que les renseignements sur son véhicule, ses passages et les informations enregistrées à la SAAQ soient utilisés pour assurer l'enregistrement et la gestion du compte-client au nom du détenteur du compte-client et que le détenteur du compte-client ait accès à ses renseignements;
- n'avoir aucun passage impayé sur le Pont de l'A25;
- accepter la facturation pour tout passage associé à son véhicule avant l'ajout au compte-client ou après la fermeture de ce compte-client, conformément à la tarification prévue dans la grille tarifaire qui se trouve sur le site Internet de A25.

### Les deux parties conviennent que :

- L'enregistrement d'un véhicule à un compte-client requiert un solde créditeur suffisant pour acquitter les péages, les frais d'administration et les intérêts découlant de l'utilisation du Pont de l'A25 pour l'ensemble des véhicules enregistrés au compte-client;
- Le consentement d'enregistrement de véhicule prend fin automatiquement lorsque le solde du compte-client est négatif et/ou au retrait de ce consentement:
- Le retrait du consentement peut être demandé par écrit au Service Client A25 par le détenteur de compte-client ou par la personne à laquelle la plaque d'immatriculation est enregistrée;
- Dans un tel cas, l'utilisation du Pont de l'A25 par la personne à laquelle la plaque d'immatriculation est enregistrée sera assujettie à la tarification encadrant les péages sans compte-client. L'information concernant les taux en vigueur est disponible sur le site Internet de A25;
- · L'accès au compte-client demeure sous la responsabilité du détenteur de compte-client;
- Si le détenteur de compte-client désire donner accès à son compte-client à la personne à laquelle la plaque d'immatriculation est enregistrée, une demande formelle d'ajout du nom au compte-client doit être faite auprès du Service Client A25;
- · Le véhicule ajouté au compte-client doit demeurer enregistré à la SAAQ sous le même nom tant que celui-ci est ajouté à ce compte;
- · À défaut, il y aura retrait automatique du consentement par CA25;
- En cas de suspension et/ou de fermeture du compte-client, le détenteur du compte-client doit en informer la personne à laquelle la plaque d'immatriculation est enregistrée.

Si Concession A25 S.E.C. (« CA25 ») accepte votre inscription, les deux (2) parties consentent à être liées par les conditions ci-dessus et les Conditions d'utilisation A25 LE LIEN INTELLIGENT se trouvant sur le site Internet de A25.

CA25 se réserve le droit de rejeter toute demande d'inscription au système de péage A25 LE LIEN INTELLIGENT ou de l'assujettir à certaines conditions.

## a25.com

514 766-8225 1 855 766-8225 Numéro sans frais **A25 – Service client** 6801, boul. Lévesque Est Laval, Québec H7A 0E1

| Information sur les demandeurs – Détenteur de compte-client                      |                                    |                                 |                         |                        |  |  |
|--|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|--|--|
| Prénom   | Initiales                          | Nom                             |                         |                        |  |  |
| Veuillez cocher le type de compte-client visé par ce formulaire: Adresse postale |                                    | Compte-client Individuel        |                         |                        |  |  |
| Ville  |                                    | № de compte-client vis          | é par cette demai       | nde                    |  |  |
| Province Code Pos  | stal                               | Nom du détenteur de co          | ompte-client            |                        |  |  |
| Signature  |                                    | Date                            |                         |                        |  |  |
| Information sur les demandeurs – Pe  | rsonne ou entreprise               | à qui est immatriculé           | le véhicule à aj        | outer au compte-client |  |  |
| Prénom   | Initiales                          | Nom                             |                         |                        |  |  |
| Adresse postale  |                                    | № de téléphone princip          | al № de                 | téléphone secondaire   |  |  |
| Ville  | Adresse courriel                   |                                 |                         |                        |  |  |
| Province Code Pos Signature  | stal                               | Date                            |                         |                        |  |  |
| Signature  |                                    | Date                            |                         |                        |  |  |
| Ident  | ification du véhicule <sub>l</sub> | oour ajout au compte-           | client                  |                        |  |  |
| № Plaque d'immatriculation Province  |                                    | Marque Modèle                   |                         | ele                    |  |  |
| Année Couleur  | Nombre d'es                        | csieux <sup>(1)</sup> Catégorie | e <sup>(2)</sup> 1 ou 2 | Date d'achat           |  |  |
| № Plaque d'immatriculation Province  |                                    | Marque                          | Modè                    | ele                    |  |  |
| Année Couleur  | Nombre d'es                        | ssieux <sup>(1)</sup> Catégorie | e <sup>(2)</sup> 1 ou 2 | Date d'achat           |  |  |
|  |                                    |                                 |                         |                        |  |  |
| № Plaque d'immatriculation Province  |                                    | Marque                          | Modè                    | ele                    |  |  |
| Année Couleur  | Nombre d'es                        | ssieux <sup>(1)</sup> Catégorie | 9 <sup>(2)</sup> 1 ou 2 | Date d'achat           |  |  |
|  |                                    |                                 |                         |                        |  |  |

- (1) Pièce (ou ensemble de pièces) supportant les roues d'un véhicule à ses extrémités, disposée transversalement sous le véhicule.
- (2) Catégorie 1 : Tout véhicule routier qui n'est pas considéré comme hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière et dont la hauteur est inférieure à 230 cm.

Catégorie 2 : Tout véhicule routier qui n'est pas considéré comme hors norme au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière et dont la hauteur est égale ou supérieure à 230 cm.